

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 17 avril 2023, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame la conseillère Mélanie Gobeille District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s) : Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et Mme Manon Moreau, conseillère en urbanisme.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

162-04-2023

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité.

163-04-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023
- 5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Adoption du Plan stratégique 2023-2030
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 6.1 Direction générale**
- 6.1.1 Autorisation de dépenses - achat et installation de licences d'utilisation de logiciels et d'équipements informatique
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Adoption du règlement numéro 1908-01-2023 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement
- 7.2 Adoption du règlement numéro 1910-01-2023 modifiant le règlement numéro 1910 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2023
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Demande d'approbation de PIIA 2023-015 / 121 rue du Pacifique
- 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2023-016 / 225 rue Principale
- 8.3 Modification à la demande d'approbation de PIIA 2022-050 / 339 rue Paul-Hébert
- 8.4 Abrogation de la résolution 028-01-2023 intitulée « Demande de dérogation mineure 2022-150 / 452 rue Duvernay »
- 8.5 Demande de dérogation mineure 2022-150 / 452 rue Duvernay - Révision 6 avril 2023
- 8.6 Vente d'un terrain et autorisation de signature - lot 4 621 525 du cadastre du Québec - rue des Pivoines
- 8.7 Entente - ajout modèle Le Beverly & Aspect architectural des habitations secteur Québec-Lauder
- 8.8 Remplacement du nom de la voie de circulation « Rue de Moncton » par « Rue de la Production » – Demande d'officialisation à la Commission de Toponymie du Québec - Nouvelle rue adjacente à l'entreprise Zeal Motor - Secteur Parc industriel (partie du lot 6 499 342)
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Approbation du compte rendu du comité de la sécurité publique du 29 mars 2023
- 9.2 Autorisation pour la vente de biens et d'équipements du Service des infrastructures et des immobilisations suivant un appel d'offres
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Aide financière - Clubs de pétanque utilisant les terrains du parc Pierre-Lussier
- 10.2 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour conception et construction d'un parc de planches à roulettes - Centre de la nature
- 10.3 Modification de contrat octroyé à Garda World – Horodateurs au centre de la nature
- 10.4 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2025 - Production et dépôt d'une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications du Québec
- 10.5 Autorisation de dépenses - Aménagement de modules de jeu - parc Davignon
- 10.6 Autorisation de dépenses - Aménagement du parc Wellington
- 10.7 Autorisation de dépenses - Honoraires pour plans et devis pour des terrains de pickleball au Centre de la nature
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 11.1 Nomination d'un pompier préventionniste - Service de sécurité incendie
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Terminaison du lien d'emploi - Employé numéro 1142
- 14. DÉPOT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

**Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi.
Un citoyen questionne les membres du conseil.**

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

164-04-2023

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2023, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

165-04-2023

Adoption du Plan stratégique 2023-2030

Considérant que la Ville de Cowansville a réalisé, en partenariat avec la firme Espace stratégies, le nouveau Plan stratégique 2023-2030 de la municipalité;

Considérant que la Ville a connu un développement accéléré au cours des dernières années;

Considérant que la Ville souhaite mettre en place les meilleures pratiques afin de s'adapter aux enjeux sur son territoire;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter le Plan stratégique 2023-2030 de la Ville de Cowansville, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

166-04-2023

Autorisation de dépenses - achat et installation de licences d'utilisation de logiciels et d'équipements informatique

Considérant la nécessité de remplacer certains équipements informatiques ainsi que des licences d'utilisation de logiciels;

Considérant que les dépenses ont été prévues au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023-2024-2025 adopté le 19 décembre 2022;

Considérant l'estimé de coûts préparé par la direction générale datées du 3 avril 2023;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* actuellement en vigueur;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 142 000 \$ taxes nettes pour le remplacement d'équipement et de licences informatiques, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le fonds de roulement qui sera remboursé sur 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

Finances et trésorerie

Greffé et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

167-04-2023

Adoption du règlement numéro 1908-01-2023 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement

Considérant que le *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2) accorde aux municipalités différents pouvoirs réglementaires en matière de contrôle de la *Circulation* ;

Considérant le règlement numéro 1908 (RM 330) adopté le 4 octobre 2022 et actuellement en vigueur;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 4 avril 2023 sous la résolution numéro 145-04-2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet de procéder à la mise à jour des annexes de signalisation, principalement concernant les arrêts obligatoires, les stationnements et les limites de vitesse;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1908-01-2023 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement*.

Adoptée à l'unanimité

168-04-2023

Adoption du règlement numéro 1910-01-2023 modifiant le règlement numéro 1910 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2023

Considérant qu'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville de Cowansville peut établir une tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

Considérant que cette tarification doit être établie par règlement;

Considérant le *Règlement numéro 1910 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2023* actuellement en vigueur;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 4 avril 2023 sous la résolution numéro 146-04-2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet d'inclure des nouveaux articles promotionnels, de modifier les dispositions concernant le stationnement au centre de la nature, ainsi que de modifier les tarifs en lien avec certaines activités de loisirs;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1910-01-2023 modifiant le règlement numéro 1910 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2023*.

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

169-04-2023

Demande d'approbation de PIIA 2023-015 / 121 rue du Pacifique

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 avril 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-015 / 121 rue du Pacifique » datés du 6 avril 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-015 relative à la propriété sise au 121 rue du Pacifique, lot 5 034 684 cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'un garage annexé à la maison de 15 pieds par 24 pieds, avec les mêmes revêtements extérieurs que la maison, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

170-04-2023

Demande d'approbation de PIIA 2023-016 / 225 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 avril 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-016 / 225 rue Principale » datés du 6 avril 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-016 relative à la propriété sise au 225 rue Principale, lot 3 357 434 cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux pour y annoncer le Musée Bruck, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

171-04-2023

Modification à la demande d'approbation de PIIA 2022-050 / 339 rue Paul-Hébert

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 avril 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Modification n° 2 / Demande de PIIA 2022-050 / 339 rue Paul-Hébert » datés du 6 avril 2023 et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande PIIA 2023-050 relative à la propriété sise au 339 rue Paul-Hébert, lot 6 472 882 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de 1 étage avec garage intégré et les modifications soumises touchant la toiture et le revêtement, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

172-04-2023

Abrogation de la résolution 028-01-2023 intitulée « Demande de dérogation mineure 2022-150 / 452 rue Duvernay »

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 16 janvier 2023, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 028-01-2023 intitulée « Demande de dérogation mineure 2022-150 / 452 rue Duvernay »;

Considérant que la résolution 028-01-2023 permet qu'une profondeur moyenne minimale d'un lot déroge à la réglementation de lotissement en vigueur;

Considérant que la profondeur moyenne minimale a été calculée à partir d'un arc de cercle et non d'un rayon de cercle et conséquemment le résultat diffère;

Considérant qu'il y a lieu de corriger la profondeur moyenne minimale dérogatoire accordée de 26,86 mètres par 26,74 mètres;

Considérant la reprise d'un nouvel avis du comité consultatif d'urbanisme ainsi que la publication d'un nouvel avis public en date du 24 mars 2023;

Considérant la nécessité que le conseil se repenche sur le dossier et adopte une nouvelle résolution;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'abroger la résolution numéro 028-01-2023 intitulée « Demande de dérogation mineure 2022-150 / 452 rue Duvernay ».

Adoptée à l'unanimité

173-04-2023

Demande de dérogation mineure 2022-150 / 452 rue Duvernay - Révision 6 avril 2023

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 avril 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Modification / Demande de dérogation mineure 2022-150 / 452 rue Duvernay » datés du 1^{er} décembre 2022 et révisés le 6 avril 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 24 mars 2023 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2022-150 relative à la propriété sise au 452 rue Duvernay, lot 3 798 565 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la profondeur moyenne minimale soit de 26,74 mètres pour le lot projeté, connu sous peu 6 560 349, comme usage d'habitation pour triplex, alors que le règlement de lotissement en vigueur prévoit 30 mètres minimum.

Adoptée à l'unanimité

174-04-2023

Vente d'un terrain et autorisation de signature - lot 4 621 525 du cadastre du Québec - rue des Pivoines

Considérant que la Ville est propriétaire du lot 4 621 525 du cadastre du Québec, sur la rue des Pivoines;

Considérant que le futur propriétaire de l'immeuble adjacent, le 529 rue des Pivoines (lot 4 621 526), a déposé une offre d'achat pour l'acquisition dudit lot municipal;

Considérant que la superficie du lot 4 621 525 est de 1 251,1 mètres carrés, et que la valeur du terrain a été établie par LBP évaluateurs agréés à 10 400 \$;

Considérant que le terrain est occupé en grande partie par un cours d'eau, et qu'en conséquence il n'est pas constructible;

Considérant que la Ville désire ajouter une condition à la vente;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De vendre à Mme Caroline Langlois et M. Sylvain Perreault, futurs propriétaires de l'immeuble adjacent du 529 rue des Pivoines, le lot municipal numéro 4 621 525 du cadastre du Québec, pour un montant de 10 400 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, avec la condition suivante :

- L'acquéreur ou ses ayants droit ne pourra et/ou ne pourront, durant les cinq (5) années suivant la date de la signature de l'acte de vente, vendre à des tiers, tout ou partie de l'immeuble décrit à l'acte de vente, sans d'abord l'offrir par écrit à la Ville et celle-ci aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser. La Ville remboursera 90% du prix de vente payé pour la rétrocession du terrain. Le défaut par l'acquéreur de respecter la présente obligation entraînera l'annulation pure et simple, en faveur de la Ville, de la vente du terrain et de toute vente ultérieure de ce même terrain, sans autre remboursement que 90% du prix de vente et toutes les améliorations faites à l'immeuble appartiendront à la Ville à titre de dommages liquidés.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir, incluant la condition ci-avant, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Que la condition au soutien de la présente, fasse partie intégrante de l'acte notarié.

Que les honoraires professionnels du notaire soient entièrement assumés par l'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité

175-04-2023

Entente - ajout modèle Le Beverly & Aspect architectural des habitations secteur Québec-Lauder

Considérant l'entente d'aspect architectural des habitations du secteur Québec-Lauder signée avec 9245-3166 Québec Inc. et la Ville;

Considérant que le promoteur doit présenter à la Ville tous les nouveaux modèles d'habitations, lesquels doivent être approuvés par le conseil municipal avant l'émission d'un permis de construction d'une habitation;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le plan des rues en annexe de l'entente pour correspondre à la modification du plan de zonage, règlement 1841-36-2022 en vigueur;

Considérant qu'il y a dépôt de nouveaux modèles architecturaux pour approbation;

Considérant qu'il y a lieu de supprimer l'exigence de construire sur une même section des modèles de 1 étage ou 2 étages sans les intercaler;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire par la suppression les modèles architecturaux portant les numéros 1.1 à 1.4;

Considérant que l'entente entre la Ville de Cowansville et le promoteur doit être modifiée en conséquence;

Considérant que la nouvelle entente et ses annexes sont reproduites et font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De modifier l'entente d'aspect architectural intitulée « Entente – Aspect architectural des habitations, secteur Québec – Lauder / 9245-3166 Québec Inc & La Ville de Cowansville » par :

1. la suppression du paragraphe K) suivant : Le promoteur s'engage à construire sur une même section des modèles de 1 étage ou 2 étages sans les intercaler, le tout tel qu'approuvé par le directeur du Service de l'aménagement urbain;
2. la modification du paragraphe A) de la façon suivante :
 - i. la suppression des modèles architecturaux identifiés « 1.1 » à « 1.4 »;
 - ii. l'ajout du modèle architectural identifié « 1.14 - Le Beverly », et ce, autorisé seulement sur la rue Léo-Ayotte;
 - iii. l'ajout des modèles architecturaux identifiés « 1.15 - Maisons modèles : Charleston, Iris, Williams, Dallas, Marseille, Repentigny, Louisiana et Memphis ».
3. le remplacement des annexes « Plan du secteur » et des modèles architecturaux par la version datée du 27 mars 2023.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

176-04-2023

Remplacement du nom de la voie de circulation « Rue de Moncton » par « Rue de la Production » – Demande d'officialisation à la Commission de Toponymie du Québec - Nouvelle rue adjacente à l'entreprise Zeal Motor - Secteur Parc industriel (partie du lot 6 499 342)

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 19 décembre 2022, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 634-12-2022 intitulée « Toponymie - nouvelle rue adjacente à l'entreprise Zeal Motor - Secteur Parc industriel (partie du lot 6 499 342) »;

Considérant que lors de l'adoption de cette résolution, le nom « Rue de Moncton » a été entériné pour désigner une voie de communication de notre ville et qu'une demande d'officialisation à la Commission de Toponymie du Québec a suivi;

Considérant que la Commission de toponymie, lors de leur réunion du 16 mars 2023, a étudié et préféré différer leur décision en se basant notamment sur le fait que bien que le nom envisagé pour cette voie reprenne celui d'une ville du Nouveau-Brunswick, ce dernier réfère lui-même à un personnage sujet à controverse, soit Robert Monckton qui est associé à la déportation des Acadiens;

Considérant qu'il existe actuellement un mouvement pour que l'Université de Moncton change son nom en raison de cette connotation négative;

Considérant que dans ce contexte, on doit éviter l'emploi de noms à connotation péjorative de même que les choix susceptibles de provoquer ou d'alimenter une dissension;

Conséquemment, la Ville de Cowansville désire modifier son choix de dénomination et souhaite proposer un autre nom en remplacement;

Considérant que le thème spécifique de grandes villes et régions peut également porter préjudice à la seule entreprise qui y est actuellement érigée dans sa correspondance et qu'il est entendu de ne pas le retenir;

Considérant qu'un nom à consonance anglophone et francophone facilite les communications à l'international et demeure approprié;

Considérant que le nom de « Rue de la Production » fait facilement référence à l'usage d'immeubles industriels et commerciaux envisagés sur la voie de circulation à désigner;

Considérant que le nom proposé réfère également au milieu d'insertion d'un Parc Industriel dans lequel la voie est localisée;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De remplacer le nom de la future voie de circulation adjacente à l'entreprise Zeal Motor, partie du lot 6 499 342 « Rue de Moncton » par « Rue de la Production », et de demander à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser ce nouveau nom.

Adoptée à l'unanimité

177-04-2023

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

Approbation du compte rendu du comité de la sécurité publique du 29 mars 2023

Considérant la réunion du comité de la sécurité publique tenue le 29 mars 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité de la sécurité publique du 29 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

178-04-2023

Autorisation pour la vente de biens et d'équipements du Service des infrastructures et des immobilisations suivant un appel d'offres

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations propose de vendre certains biens et équipements qui ne sont plus utiles ou nécessaires;

Considérant que la responsable de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public dans le but de vendre ces biens au meilleur prix possible;

Considérant que les offres suivantes ont été reçues aux dates et heures fixées pour la réception des offres dans le document d'appel d'offres, à savoir :

| | Centre du camion Gamache | S&S Équipement | Longus Estrie | Pièces et camion Mario Charlebois inc. |
|---|---------------------------------|---------------------------|----------------------|---|
| Camion 12 roues Freightliner M2 112 2012 | 50 377.00 \$ | 11 550.00 \$ | 6 500.00 \$ | 21 778.00 \$ |
| Camion 10 roues International 7600 Work Star 2003 | 12 377.00 \$ | 8 550.00 \$ | 3 950.00 \$ | 9 058.00 \$ |
| Camionnette Mazda B-4000 4X4 2010 | N/A | N/A | 850.00 \$ | 1 578.00 \$ |
| Rouleau compacteur C830D Hypac 2007 | N/A | 12 150.00 \$ | 6 550.00 \$ | 6 678.00 \$ |

Considérant la recommandation du directeur du Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser la vente des biens et équipements aux meilleurs offerants, au prix soumis plus les taxes applicables, à savoir :

| Bien ou équipement | Nom du meilleur offerant | Montant offert |
|---|--|-----------------------|
| Camion 12 roues Freightliner M2 112 2012 | Centre du camion Gamache | 50 377.00 \$ |
| Camion 10 roues International 7600 Work Star 2003 | Centre du camion Gamache | 12 377.00 \$ |
| Camionnette Mazda B-4000 4X4 2010 | Pièces et camion Mario Charlebois inc. | 1 578.00 \$ |
| Rouleau compacteur C830D Hypac 2007 | S & S Equipment | 12 150.00 \$ |

et que ces derniers soient vendus tels que vus, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

179-04-2023

Aide financière - Clubs de pétanque utilisant les terrains du parc Pierre-Lussier

Considérant que les activités des clubs de pétanque cadrent avec la politique de la famille et des aînés;

Considérant que la Ville met en place des environnements favorables à la vie active chez les aînés;

Considérant que la Ville désire rendre accessibles ses activités aux résidents de Cowansville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accorder, à chaque club de pétanque utilisant les terrains du parc Pierre-Lussier, une aide financière équivalant au montant avant taxes de la somme des frais d'inscription chargés par la Ville, selon son Règlement sur les tarifs en vigueur, pour tous les membres du club, résidents de la Ville de Cowansville, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 \$ par club.

Adoptée à l'unanimité

180-04-2023

Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour conception et construction d'un parc de planches à roulettes - Centre de la nature

Considérant que conformément aux articles 573.1.0.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. c. C-19), le conseil municipal peut utiliser un système d'évaluation et de pondération des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent certaines règles;

Considérant que le conseil doit approuver les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères, lesquels sont intégrés à la grille d'évaluation;

Considérant que la grille d'évaluation doit être approuvée par le conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser l'utilisation de la grille suivante d'évaluation et de pondération des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour conception et construction d'un parc de planches à roulettes - Centre de la nature :

| GRILLE D'ÉVALUATION | |
|-------------------------------|--|
| Critères | Nombre maximal de points possible |
| Respect du budget alloué | 10 |
| Expérience du soumissionnaire | 15 |
| Design du projet | 30 |
| Choix des matériaux | 30 |
| Qualité de l'offre de service | 15 |
| Total : | 100 |

Adoptée à l'unanimité

181-04-2023

Modification de contrat octroyé à Garda World – Horodateurs au centre de la nature

Considérant que la Ville de Cowansville a octroyé en mode gré à gré un contrat pour la fourniture d'horodateurs au centre de la nature à Garda World pour un montant de 29 778,53 \$ taxes incluses;

Considérant que l'ajout du module de gestion des résidents occasionne un dépassement de coûts;

Considérant l'offre soumise par Garda World afin de faire l'ajout du module Bpermit au montant de 7 818,30 \$ taxes incluses;

Considérant le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville* et en vertu de l'article 6.6.4 du règlement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De modifier le contrat octroyé à Garda World afin d'ajouter un montant de 7 818,30 \$ taxes incluses pour la fourniture d'horodateur au centre de la nature, élevant le total de ce dernier à un montant total de 37 596,83 \$ taxes nettes.

D'affecter du fonds général les deniers requis aux fins de la présente dépense d'investissements.

Adoptée à l'unanimité

182-04-2023

Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2025 - Production et dépôt d'une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications du Québec

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications a mis sur pied le *Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* qui a pour objectif de favoriser l'acquisition de livres, de périodiques, d'enregistrements audio, de documents multimédias, de documents numériques et de bases de données;

Considérant que l'appel de projets est désormais pluriannuel et que le montant de la subvention octroyé sera le même pour 2023-2024 et 2024-2025;

Considérant que la Ville de Cowansville remplit et atteint les exigences et les objectifs du programme depuis de nombreuses années en plus d'avoir produit une politique de développement des collections;

Considérant que la grande diversité des documents offerts en location à la bibliothèque permet d'offrir un service de qualité et d'accès aux citoyens de Cowansville;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications du Québec d'une demande d'aide financière pour 2023-

2024 et 2024-2025 dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2025.

De désigner la directrice du Service des loisirs et de la culture, ou le directeur général, à titre de mandataire aux fins de ce projet et d'autoriser ces derniers à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

183-04-2023

Autorisation de dépenses - Aménagement de modules de jeu - parc Davignon

Considérant le besoin d'ajouter un module de jeu au parc Davignon;

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025 adopté le 19 décembre 2022;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des loisirs et de la culture en date du 31 mars 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 62 000 \$ taxes nettes pour l'aménagement de modules de jeu au parc Davignon, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

184-04-2023

Autorisation de dépenses - Aménagement du parc Wellington

Considérant la nécessité de remplacer un module de jeu au parc Wellington;

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025 adopté le 19 décembre 2022;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des loisirs et de la culture en date du 31 mars 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 52 000 \$ taxes nettes pour l'aménagement du parc Wellington, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

185-04-2023

Autorisation de dépenses - Honoraires pour plans et devis pour des terrains de pickleball au Centre de la nature

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025 adopté le 19 décembre 2022;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture doit mandater une firme spécialisée pour la production de plans et devis en vue d'une construction de terrains de pickleball au Centre de la nature;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service de loisirs et de la culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'autoriser l'octroi du mandat pour la production de plans et devis de terrains de pickleball au Centre de la nature à Expertise sports design LG pour un montant de 38 689,09 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de ce contrat à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

186-04-2023

Nomination d'un pompier préventionniste - Service de sécurité incendie

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un pompier préventionniste afin de rencontrer les exigences du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques incendie, ainsi que les besoins opérationnels du Service;

Considérant que lors de la période d'affichage du 3 au 13 mars 2023 inclusivement, seul M. Antoine Trudel a soumis sa candidature;

Considérant que M. Antoine Trudel fait déjà du travail de prévention au Service de sécurité incendie et qu'il possède les qualifications requises pour occuper ce poste;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De nommer au poste de pompier préventionniste temps plein M. Antoine Trudel à compter du 23 avril 2023, suivant les conditions prévues à l'entente de travail en vigueur entre l'Association des pompiers de Cowansville et la Ville de Cowansville, le tout conditionnellement à une période d'essai de douze (12) mois.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

AFFAIRES NOUVELLES

187-04-2023

Terminaison du lien d'emploi - Employé numéro 1142

Considérant que l'embauche de l'employé numéro 1142 était conditionnelle à la réussite d'une période de probation;

Considérant que la Ville considère que la probation n'a pas été réussie à son entière satisfaction;

Considérant la recommandation du directeur général;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 1142 le tout effectif à compter du 18 avril 2022 et de mandater M. Claude Lalonde ing., directeur général, pour procéder au traitement de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

DÉPOT DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Un citoyen questionne les membres du conseil.

188-04-2023

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

Que la séance soit levée à 19h57.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.